



DECLARATION LIMINAIRE du CTL du 20 mars 2017

Prélèvement à la source (PAS) : où est la maîtrise des risques tant plébiscitée par la DGFIP, en matière de déontologie et de recouvrement?

Par décision du Président de la République annoncée le 14 juin 2015, le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu sera mis en œuvre à compter du 1er janvier 2018.

Les conséquences sur l'organisation de la DGFIP seront extrêmement négatives, en termes de missions et d'emplois.

Comment ne pas réagir face à cette réforme, qui n'est en rien une simplification, quand on sait que :

- L'impôt sur le revenu ne représente que 6% des prélèvements obligatoires ;
- Son taux de recouvrement actuel est de 99%,... difficile de faire mieux avec des tiers collecteurs !
- Environ 70% des contribuables sont déjà mensualisés ou au télèrèglement et ils ont la possibilité de moduler leurs acomptes auprès de la DGFIP
- Les crédits et les réductions seront prises en compte a posteriori car **la déclaration sera toujours nécessaire pour régulariser le montant réel de l'impôt en raison de son caractère individuel.**

Pour la CGT, cette réforme ne fera que dégrader le recouvrement de l'impôt en le confiant à des tiers collecteurs et surtout aura des **conséquences destructrices sur le réseau, en confiant à un comptable unique de compétence nationale le recouvrement amiable de tous les acomptes prélevés par la DGFIP.**

La CGT s'interroge sur ce qui empêchera à terme de centraliser également le recouvrement forcé.

Nous sommes aujourd'hui convoqués au CTL « campagne IR »

La lecture de la fiche fait la démonstration que la direction se moque du dialogue social.

Pour la CGT, ce CTL est convoqué bien trop tôt eu égard aux informations mises à notre disposition.

En effet, la Direction se montre particulièrement peu sûre de ses informations en faisant usage de conditionnel ou d'un futur hypothétique :

- « les évolutions majeures législatives et techniques ne peuvent être détaillées dans la présente fiche ».
- « le calendrier **sera probablement** très proche de celui des années antérieures »,
- « le dispositif de préparation et d'accompagnement des services **sera sensiblement** identique à celui des années passées » ou
- la date de limite de paiement « **devrait rester fixée** au 15 septembre ».

Pourtant la note de campagne est disponible dans Nausicaa depuis le 10 mars, permettez nous de vous la remettre !

Pour la CGT, des questions concrètes restent en suspens :

- l'organisation de l'accueil sur Rendez-vous dans les sites : la Direction évoque sans plus de précision « l'élargissement des plages horaires »
- un numéro national est mis en place : quel service va y répondre ? S'il s'agit du Centre de Contact, comme le confirment les documents du GT du 23 février, alors qui répondra aux questions habituellement dévolues aux centres de contact ?
- des postes et des imprimantes sont mis à disposition à l'accueil en « libre service » : a priori les agents ne seraient pas sollicités pour accompagner les usagers !?

Comme chaque année, force est de regretter l'absence de présentation du bilan de la campagne à l'impôt sur le revenu lors d'un CT. L'information est pourtant disponible dans les lettres du SIP sur Ulysse 94.

La CGT en tire les conclusions suivantes :

- la Direction ne diffuse pas largement les chiffres parce qu'ils contredisent ses affirmations selon lesquelles tout va bien et qu' « un équilibre est trouvé entre le temps consacré à l'accueil des usagers et le temps consacré à la saisie des déclarations ».

Pour mémoire, la lettre du SIP de mai 2016 indiquait :

- augmentation de 18 % de l'accueil physique
- augmentation de 7,3 % des appels téléphoniques dont 58 % d'appels aboutis
- augmentation substantielle du nombre de mails via les BALF
- augmentation de 7,6 % de la déclaration en ligne et de 20 % de retraitement des déclarations en ligne

Ces chiffres donnent raison aux représentants de la CGT qui insistent sur la charge de l'accueil et démontrent le mépris de la Direction envers les agents qui « seraient débordés facilement ».

La CGT dénonce

- les suppressions et les vacances d'emploi qui ne permettent pas un accueil de qualité,
- les pressions sur les demandes de congés des agents.

La CGT revendique

- un recrutement à la hauteur des besoins,
- le respect de la pause méridienne,
- le droit à prendre librement ses congés
- et la fermeture anticipée des services lorsque les accueils sont engorgés.

« Pour alléger les tâches », la CGT quitte ce CTL et préfère rendre compte aux agents.

Compte rendu CTL du 20 mars en 3 actes !

Convoqué pour traiter de la campagne IR, le CTL a commencé par du burlesque :

Acte I : Salle 230, le plan de table traditionnel a été bouleversé !!

La 1ère organisation dans le Val de Marne avec 4 élus a revendiqué la place face au Président (place occupée par la CGT et ses 4 élus depuis 2015 !)

Pour la CGT: « Peu importe la place, c'est ce qu'on dit qui est important »

Acte II : L'intersyndicale à l'initiative de la CGT a demandé que soit inscrit à l'ODJ la question du déménagement de Paul Guiraud non soumis au vote le 21 février (cf DL jointe),

Après suspension de séance et dans « un souci d'apaisement » le président a fait droit à notre demande. Les OS ont unanimement voté contre ce projet. Un CTL devra être reconvoqué !

Acte III : La campagne IR

Compte tenu de peu d'éléments contenus dans la fiche préparatoire, en l'absence d'informations concrètes, les élu-e-s CGT ont décidé de ne pas participer à ce CTL qui aurait été une fois de plus une parodie de dialogue social.

Après lecture de la déclaration jointe, nous avons quitté la séance.